Déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) **[1]**

Décret n° 2023-360 du 11 mai 2023 relatif à la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Journal officiel lois et décrets - N° 0111 du 13 mai 2023

Il détermine les modalités de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en ne tenant pas compte des revenus du conjoint dans le calcul de la prestation et en supprimant le plafond de ressources applicable aux couples. Le décret est pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et entrera en vigueur le 1er octobre 2023.

En savoir plus (Legifrance.gouv.fr) [2]

Liens

[1] https://inshea.fr/fr/content/d%C3%A9conjugalisation-de-lallocation-aux-adultes-handicap%C3%A9s-aah
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047541289